Feuille de route Commerce



Bureau Communautaire du 22 Mai 2023

Direction du Développement Economique Diversifié et solidaire



2 axes stratégiques

3 orientations

- Définition d'une politique communautaire en faveur du tissu commercial et artisanal
- Soutien aux emplois de proximité, économie sociale et solidaire et circuits courts de proximité

Une politique commerce à mettre en oeuvre



- 1. Accompagner & Fédérer
- 2. Développement & Urbanisme
- 3. Booster l'investissement



Accompagner et Fédérer

- 1. Mise en place progressive d'un Observatoire du commerce
- 2. Accompagnement des commerçants sur le volet du numérique (Ambassadrice)
- 3. Créer du lien avec les fédérations et syndicats professionnels (tendances, anticipation, proactivité, ...)
- 4. Anticiper et accompagner les « derniers » commerces en centre bourg
- 5. Accompagner les communes dans l'animation des halles
- 6. Réflexion sur l'implantation des casiers automatiques
- 7. Accompagner les Unions Commerciales sur le territoire
- 8. Création d'un évènement totem annuel (TPE tour, ...)
- 9. Mettre à l'honneur quotidiennement les acteurs du commerce de proximité de notre territoire
- 10. Accompagner la transition énergétique et écologique des commerçants



Développement et urbanisme

- 1. Mise en place d'une base de données recensant les opportunités et espaces vacants
- 2. Engager une réflexion sur le stationnement, l'attrait du centre-ville et centre bourg avec les communes
- Mise en place d'un droit de préemption sur les fonds et baux commerciaux
- 4. Habiller les locaux vacants



Booster l'investissement

- 1. Politique Aide de soutien aux investissements des Très Petites Entreprises : un dispositif plébiscité et apprécié
- 2. Aide à la rénovation de vitrines (Aide TPE)
- 3. Aide au loyer pour les communes dépourvues de commerce de 1 ère nécessité



Guichet unique au service des commerçants

Création d'une Agence de développement du Commerce

La mise en place de cette politique dédiée au développement du commerce de proximité fait sens à la création d'une agence de développement du commerce.

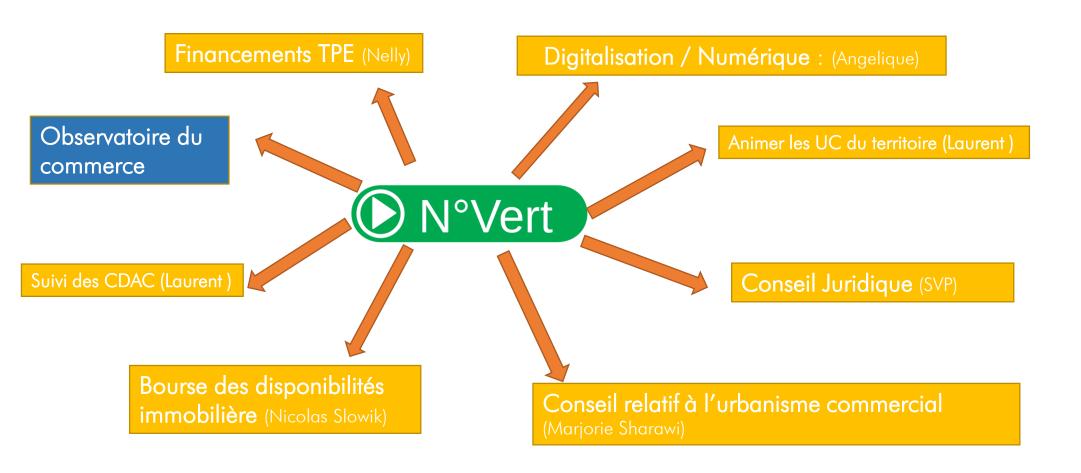
Cette agence aura pour mission de participer concrètement à la mise en œuvre de la stratégie commerce retenue :

- Elle accueille, renseigne, oriente les commerçants souhaitant s'installer sur le territoire,
- Elle aide à leur maintien et développement,
- Elle contribue au développement du commerce de proximité,
- Elle vise à accroitre l'attractivité du territoire et renforcer la dynamique des centres villes et centres bourgs.

Agence de développement du commerce



Guichet au service des commerçants



Puiser dans le vivier des compétences de la CAPH pour afficher une offre diversifiée aux commerçants.

En amont, communication sur numéro vert : site agglo, UC, relais collectivités (flyers), prospection tél,

Madame X, commerçante à Wallers Arenberg souhaite étendre sa surface de vente



Recueil des attentes / récépissé / traçage CRM

Interrogation urbanisme sur faisabilité



Orientation Mme X sur dispositif TPE pour intervention éventuelle



Confidentialité

Bienveillance

Pédagogie

Réactivité

Application 2

Centralisation des retours à l'agence et/ou mise en relation sur nécessité « technique »/



Restitution à Mme X avec suite à donner / Mise en relation / traçage retour pour analyse future



Feuille de route Commerce



Merci de votre attention

